



## absence de rattrapage salarial suite congé maternité et délai de

Par isa83, le 21/03/2012 à 15:05

bonjour?je n'ai pas bénéficié du rattrapage salarial à l'issue de mon congé maternité en juillet 2006 et viens d'apprendre l'existence de ce droit par hasard.Ainsi aucun point de compétence supplémentaire ne m'a été attribué pénalisant ainsi mon salaire depuis cette date puisque mon salaire est calculé en fonction de la valeur du point(coefficient de carrière 290+point d'ancienneté+points de compétences...le tout multiplié par la valeur du point)  
Suis je dans le droit de réclamer l'application de ce rattrapage salarial malgré la prescription quinquennale dans la mesure où mon salaire actuel est directement concerné?  
J'espère être suffisamment explicite.merci

Par P.M., le 21/03/2012 à 15:56

Bonjour,  
A priori, si vous ne pouvez pas revendiquer une régularisation des salaires au-delà de 5 ans rétroactivement, vous pouvez faire valoir le coefficient qui aurait dû être le vôtre même si la réévaluation aurait dû être antérieure...

Par isa83, le 21/03/2012 à 16:27

merci pour la rapidité de votre réponse...mais n'étant pas une habituée des termes que vous employez j'ai du mal à comprendre.Cela veut il dire que je peux demander à mon employeur un réajustement de mon coefficient actuel avec effet rétroactif sur les cinq dernières années ?

Par P.M., le 21/03/2012 à 16:37

Effectivement, à mon sens, vous pouvez demander une application du coefficient que vous auriez dû avoir même si c'était avant...